

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** SANITERPEN INSECTICIDE DK PRET A L'EMPLOI

**Type(s) de produit:** TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro de l'autorisation:** FR-2016-1022

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0002121-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	8
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	10
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	10
6. Autres informations	10

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

SANITERPEN INSECTICIDE DK PRET A L'EMPLOI
SANITERPEN INSECTICIDE DK PAE
SANITERPEN INSECTICIDE EFFET CHOC
INSECTICIDE LD PRET A L'EMPLOI
SANITERPEN INSECTICIDE DK PLUS PRET A L'EMPLOI
SANITERPEN INSECTICIDE DK ULTRA PRET A L'EMPLOI
INSECTICIDE DELTA PRET A L'EMPLOI
INSECTICIDE DELTA PLUS PRET A L'EMPLOI
INSECTICIDE DELTA PLUS PAE
SANITERPEN INSECTICIDE DK ULTRA PAE
INSECTICIDE LD PAE
SANITERPEN INSECTICIDE DK LD PAE
SANITERPEN INSECTICIDE DK LD PRET A L'EMPLOI
SANITERPEN INSECTICIDE DK PRO PRET A L'EMPLOI
INSECTICIDE DELTA PAE
SANITERPEN INSECTICIDE DK PRO PAE
SANITERPEN INSECTICIDE DK PLUS PA

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	Action Pin
	Adresse	Z.I. de Cazalieu CS 60030 40 260 Castets France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	FR-2016-1022	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	FR-0002121-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	15/11/2016	

Date d'expiration de  
l'autorisation

14/11/2026

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

ACTION PIN

Adresse du fabricant

Z.I. de Cazalieu - CS 60030 40260 Castets France

Emplacement des sites de  
fabrication

448 Route de l'océan 40560 Vielle Saint Girons France

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active

24 - Deltaméthrine

Nom du fabricant

Bayer CropScience AG

Adresse du fabricant

Alfred-Nobel Strasse 50 40789 Monheim am Rhein Allemagne

Emplacement des sites de  
fabrication

Bayer Vapi Private Limited - Plot No. 306/3, II Phase GIDC Vapi 396 195 Gujarat Inde

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Deltaméthrine	(S)-a-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	0,02
C(M)IT/MIT	Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	Substance non active	55965-84-9	611-341-5	0,0014

## 2.2. Type de formulation

Prêt à l'emploi (AL)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Contient C(M)IT/MIT et Citronellol. Peut produire une réaction allergique.

### Conseils de prudence

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
Recueillir le produit répandu.  
Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Non-professionnels

### Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Insecticide destiné à la lutte contre la mouche domestique, le pou rouge des volailles et les puces.

### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Musca domestica*  
Nom commun: Mouche domestique  
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Dermanyssus gallinae*  
Nom commun: Pou rouge des volailles  
Stade de développement: Larves

Nom scientifique: *Dermanyssus gallinae*  
Nom commun: Pou rouge des volailles  
Stade de développement: Nymphes

Nom scientifique: *Dermanyssus gallinae*  
Nom commun: Pou rouge des volailles  
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Ctenocephalides felis*  
Nom commun: puces  
Stade de développement: Larves

Nom scientifique: *Ctenocephalides felis*  
Nom commun: puces  
Stade de développement: Adultes

<b>Domaine d'utilisation</b>	Intérieur  Intérieur Application sur les sols, murs, plafonds, contours de fenêtres et de portes, à l'intérieur d'installations d'élevage, d'hébergement ou de transport d'animaux de compagnie et d'ornement (excluant les animaux de rente), tels que niches, chenils, poulaillers, clapiers, boxes, vans, écuries, étables, caisses de transport. Surfaces poreuses et non poreuses
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Traitement de surface par pulvérisation Description détaillée:  Traitement de surface par pulvérisation  - Pulvérisateur à gachette prêt à l'emploi
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: 50 mL de produit / m <sup>2</sup> Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Produit prêt-à-l'emploi  Dose d'application : 50 mL de produit / m <sup>2</sup>  Efficacité résiduelle: jusqu'à 3 mois (mouches et poux rouges), <i>jusqu'à 1,5 mois (puces)</i>  Maximum 3 applications par an  Délai d'apparition de l'effet biocide : quelques heures
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Bouteille munie d'un pulvérisateur à gachette en polyéthylène téréphtalate (PET) de 750 mL Bidon en polyéthylène haute densité (PEHD) de 5 L Bidon en polyéthylène haute densité/polyamide (PEHD/PA) de 5 L

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

**4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

**4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

**4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

**4.2 Description de l'utilisation**

**Utilisation 2 - Professionnels**

**Type de produit**

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée**

Insecticide destiné à la lutte contre la mouche domestique, le pou rouge des volailles et les puces.

**Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)**

Nom scientifique: *Musca domestica*  
Nom commun: Mouche domestique  
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Dermanyssus gallinae*  
Nom commun: Pou rouge des volailles  
Stade de développement: Larves

Nom scientifique: *Dermanyssus gallinae*  
Nom commun: Pou rouge des volailles  
Stade de développement: Nymphes

Nom scientifique: *Dermanyssus gallinae*  
Nom commun: Pou rouge des volailles  
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Ctenocephalides felis*  
Nom commun: puces  
Stade de développement: Larves

Nom scientifique: *Ctenocephalides felis*  
Nom commun: puces  
Stade de développement: Adultes

**Domaine d'utilisation**

Intérieur

Intérieur  
Application sur les sols, murs, plafonds, contours de fenêtres et de portes, à l'intérieur d'installations d'élevage, d'hébergement ou de transport d'animaux de compagnie et d'

	<p>ornement (excluant les animaux de rente), tels que niches, chenils, poulaillers, clapiers, boxes, vans, écuries, étables, caisses de transport. Surfaces poreuses et non poreuses</p>
<p><b>Méthode(s) d'application</b></p>	<p>Méthode d'application: Traitement de surface par pulvérisation Description détaillée: Traitement de surface par pulvérisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pulvérisateur à gachette prêt à l'emploi</li> <li>- Pulvérisateur à gachette non fourni</li> <li>- Pulvérisateur à dos à basse pression 1 à 3 bars</li> </ul>
<p><b>Taux et fréquences d'application</b></p>	<p>Taux d'application: 50 mL de produit / m<sup>2</sup> Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Produit prêt-à-l'emploi</p> <p>Dose d'application : 50 mL de produit / m<sup>2</sup></p> <p>Efficacité résiduelle: jusqu'à 3 mois (mouches et poux rouges), jusqu'à 1,5 mois (puces)</p> <p>Maximum 3 applications par an</p> <p>Délai d'apparition de l'effet biocide : quelques heures</p>
<p><b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b></p>	<p>Professionnel</p>
<p><b>Dimensions et matériaux d'emballage</b></p>	<p>Bouteille munie d'un pulvérisateur à gachette en polyéthylène téréphtalate (PET) de 750 mL</p> <p>Bidon en polyéthylène haute densité/polyamide (PEHD/PA) de 5 L</p> <p>Bidon en polyéthylène haute densité (PEHD) de 5 L, 10 L et 20 L</p>



#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Le professionnel doit porter des lunettes de protection lors de l'application avec un pulvérisateur à dos à basse pression 1 à 3 bars.
- Le professionnel doit porter des gants de protection (matériau à spécifier par le titulaire de l'autorisation) lors du chargement et de l'application avec un pulvérisateur à dos à basse pression 1 à 3 bars.

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 5. Conditions générales d'utilisation

#### 5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.
- Informer le détenteur de l'autorisation de la mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des organismes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants de la population).
- Ne pas utiliser/appliquer le produit dans des zones où la résistance à la substance active contenue dans le produit est suspectée ou établie ;
- Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Retraiter en cas de nouvelle infestation sans dépasser le nombre maximal d'applications autorisées par an.
- Pour une élimination complète des ectoparasites dans les zones infestées, une combinaison avec d'autres méthodes adaptées est recommandée.

## 5.2. Mesures de gestion des risques

- Suivre des conditions strictes d'hygiène individuelle : ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit et se laver les mains après utilisation.
- Conserver hors de la portée des enfants.
- Ne pas appliquer sur des surfaces qui pourraient être en contact direct avec des animaux de rente (à l'exception des œufs de poules d'ornement) ou avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (alimentation humaine ou alimentation des animaux de rente).
- Avant traitement, les surfaces traitées doivent être nettoyées mécaniquement à l'aide d'un aspirateur ou d'une brosse. Les poussières seront recueillies et traitées comme des déchets.
- Les surfaces à traiter doivent être définies pour couvrir les spécificités du traitement (animaux à protéger, insectes cibles). Dans tous les cas, ne pas traiter une surface supérieure à 350 m2 (surface cumulée des murs, sols, plafonds, contours de fenêtres et de portes traités).
- Le produit doit être conservé dans son bidon d'origine.
- Ne pas rejeter le produit non utilisé ou l'eau de rinçage du matériel dans les cours d'eau, dans les canalisations (égout, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Une fois traitée, les surfaces ne doivent pas être nettoyées à l'eau. Un nettoyage à sec aura lieu juste avant la prochaine application du produit.
- Ne pas appliquer dans les installations hébergeant des chats ou d'autres espèces présentant une sensibilité particulière aux pyréthrinoides.
- Alternier les produits avec des modes d'action différents des pyréthrinoides.
- Avant le traitement, retirer les gamelles, mangeoires, abreuvoirs et textiles recouvrant les zones de couchages des animaux de la zone à traiter. S'ils ne peuvent pas être retirés, les vider et les couvrir avec une bâche en plastique pendant toute la durée du traitement.
- Appliquer uniquement dans des bâtiments vides, en l'absence d'animaux.
- Ne pas appliquer sur des surfaces susceptibles d'être léchées par les animaux.
- Attendre le séchage complet des surfaces, avant de faire ré-entrer les animaux.

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air frais et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15 ou le 112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la zone contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison. Contacter également le 15 ou le 112.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15 ou le 112.
- En cas de troubles de la conscience : ne pas faire boire ni vomir ; appeler le 15 ou le 112.
- Note pour le praticien : Traiter de manière symptomatique. Immédiatement contacter le centre antipoison si de grande quantité de produit ont été ingérées ou inhalées.

#### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

- Ne pas rejeter le produit non utilisé et les eaux de rinçage du matériel dans les cours d'eau, dans les canalisations (égout, toilettes...) ni dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (ex. eau de rinçage du matériel) dans le circuit de collecte approprié.

#### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Durée de stockage : 2 ans
- Agiter avant emploi.

#### **6. Autres informations**

-